

LE DEFI ZIZIM DIMANCHE 24 MAI A BOURGANEUF

ARTICLE 1 –Organisateurs

Le défi ZIZIM est organisé par le LEYRENNE ATHLETIC CLUB en collaboration avec l'enjambée Creusoise, renseignements dominique.scafone@wanadoo.fr tél 06 07 86 56 51 groberteod@hotmail.com tél 06 46 20 18 02

ARTICLE 2- inscriptions et dossards

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site de **courir 36** jusqu'au 22/05/2026 19 heures
Pas d'inscriptions le jour de la course, le tarif est de 10.00 euros pour le 12 km et 17.00 euros pour le 20 km.

ARTICLE 3- licences sportives et PPS

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence FFA, d'une licence UFOLEP, d'une licence triathlon en cours de validité,

Soit d'un PPS délivré par la FFA

Le retrait des dossards se fera dimanche 24 mai à partir de 7h 30 place de l'hôtel de ville , 23400 Bourganeuf,

Tout engagement est personnel, il est interdit de rétrocéder son dossard à une tierce personne, il n'y aura pas d'inscription sur place .

ARTICLE 4- conditions d'inscriptions

Le 12 km est ouvert à partir de la catégorie Cadet.(année de naissance 2008)

Le 20 km à partir de la catégorie Junior.(année de naissance 2006)

Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.

ARTICLE 5 – date horaires et circuits

Le dimanche 24 mai 2026 départ et arrivée place de l'Hôtel de Ville de BOURGANEUF à **9h15** pour les 2 distances.

Un circuit de 12 km avec un dénivelé de 258m.

Un circuit de 20 km avec un dénivelé de 447m.

Sur pistes, chemins, sentiers et un peu de route, sur les communes de Bourganeuf, Mansat La Courrière, Soubrebost, Faux Mazuras et Saint Dizier Masbaraud.

ARTICLE- 6 ravitaillements

Sur le 12 km un solide un liquide plus un à l'arrivée.

Sur le 20 km un solide 2 liquides plus un à l'arrivée.

ARTICLE-7 assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la caisse de CREDIT MUTUEL ASSURANCE pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leurs licences sportives. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutif à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieur à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

ARTICLE-8 sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif de secours DPS, assuré par la protection civile de la Creuse. La sécurité sera également assurée par les signaleurs sur la traversée des routes.

Les parcours ne sont pas fermés à la circulation. Les participants doivent rester attentifs aux autres usagers de la route, suivre les consignes des signaleurs.

Les 2 circuits seront entièrement balisés par fléchage , panneaux et marquage au sol :

couleur verte pour le 12 K

couleur bleue pour le 20 K

la sécurité de l'environnement de la manifestation est conjointe avec l'organisation de l'enjambée creusoise .

ARTICLES-9 chronométrage et récompenses

Le chronométrage est assuré par l'organisateur il y aura un classement par ordre d'arrivée les 3 premiers et les 3 premières au scratch seront récompensés ainsi que les premiers de toutes les catégories sur les 2 distances. Le club le plus représenté sera également récompensé.

ARTICLE-10 conclusion

Toute inscription implique la prise de connaissance et l'entièvre acceptation du présent règlement.